



Procès de la cellule terroriste d'Argenteuil

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

Le lundi 8 mars 2021 s'ouvrait devant la cour d'assises spécialement composée de Paris *le procès dit de la « cellule d'Argenteuil »*. Sept accusés ont été jugés par la cour d'assises spéciale de Paris pour un projet d'attentat déjoué par la DGSI le 24 mars 2016 après la découverte d'une impressionnante cache d'armes et d'explosifs dans un appartement d'Argenteuil. Le procès s'est déroulé jusqu'au 9 avril 2021.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et la FENVAC proposent un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT et la Fenvac, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **Un des accusés, Anis BAHRI, refuse de comparaître :**

Anis Bahri, 37 ans, qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité, a révoqué ses avocats en cours d'instruction et refusé de comparaître lors de l'ouverture du procès. Il a décidé d'être présent au 3^{ème} jour du procès, le 11 mars 2021.

◆ **Prise de parole de Réda KRIKET :**

Lors de l'ouverture du procès et de l'appel des accusés, Reda KRIKET se lève et lit un texte réaffirmant la primauté de la loi divine sur la justice des hommes : « je n'accepte et ne reconnais uniquement que les lois de mon Tout Puissant. [...] Votre loi n'est pas la mienne. [...] Je ne souhaite pas que mes avocats me défendent avec les articles de votre loi, par contre ils peuvent présenter les faits ».

◆ **La perquisition de l'appartement d'Argenteuil :**

L'enquêtrice de la DGSI a détaillé la quantité inédite d'armes et d'explosifs découverts en perquisition. En référence aux armes et explosifs retrouvés dans le studio loué par Reda KRIKET depuis août 2015, l'enquêtrice fait état de « marqueurs clairs » attestant d'une volonté de « tuer un maximum de gens ».



Pour aller plus loin

- [L'enquête autour de Reda KRIKET et ses complices est terminée](#)
- [Le procès de Reda KRIKET et de six accusés s'ouvre ce lundi à Paris](#)
- [Attentat déjoué à l'Euro 2016 : pour la DGSI, la cellule d'Argenteuil a été téléguidée depuis la Syrie.](#)
- [Attentat déjoué avant l'Euro 2016 : Redak KRIKET prévoyait « une tuerie de masse particulièrement sanglante et organisée ».](#)

Compte rendu de la semaine du 8 au 12 mars 2021 – Semaine n°1

Lundi 8 mars 2021 – Jour 1 :

○ **Ouverture du procès :** appel des accusés, des parties civiles et des témoins.

6 accusés sont présents dans le box. Un des accusés, Anis Bahri, refuse de comparaître.

○ **Lecture du rapport par le président :** rappel des faits et de l'ensemble de la procédure.

Le 24 mars 2016 étaient en effet retrouvés dans un appartement à Argenteuil - en plus de nombreux documents sur la fabrication d'explosifs et de la propagande djihadiste - 5 kalachnikovs, un pistolet-mitrailleur, 7 armes de poing, des munitions, 1,3 kilos d'explosifs, un détonateur, plus de 11 000 billes métalliques, un petit laboratoire de chimie et de nombreux précurseurs d'explosifs.

Les saisies qui en ont résulté avaient permis au procureur de la République de l'époque, François Molins, d'avancer que cette découverte avait « permis d'éviter la commission d'une action d'une extrême violence par un réseau terroriste prêt à passer à l'acte ». Manuel Valls, alors Premier ministre, avait quant à lui ajouté que Réda Kriket et ses possibles acolytes avaient « sûrement l'Euro de football en ligne de mire », cette compétition s'étant déroulée du 10 juin au 10 juillet 2016 en France.

L'enquête ayant conduit à son arrestation et à celle d'Anis Bahri avait débuté 6 mois plus tôt en Turquie.

En effet, deux individus, Miloud Feia et T. Bahri, le frère d'Anis Bahri, sont arrêtés le 7 novembre 2015 par les services turcs à Adana (Turquie). Ils les soupçonnent de vouloir franchir la frontière turco-syrienne afin de rejoindre l'État Islamique (EI). Étant tous deux de nationalité française, les autorités turques décident d'informer la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) de cette arrestation. Les services de renseignement français mènent alors leur enquête et font rapidement le lien entre l'individu arrêté en Turquie, T. Bahri, et Anis Bahri, son grand frère, un Franco-Tunisien de 32 ans, soupçonné par la DGSI d'avoir rejoint la Syrie début 2015 avec un certain... Réda Kriket.

Le 14 novembre 2015, l'état d'urgence est décrété par le Président de la République. Tous les services de renseignement et de sécurité sont en alerte et voient leurs pouvoirs élargis. Ainsi, le coup de filet turc intervenu quelques jours plus tôt marque le point de départ d'une longue traque visant à retrouver deux terroristes potentiels, Réda Kriket et Anis Bahri.

Ce sont des policiers belges qui surveillent alors des individus soupçonnés d'appartenir à la mouvance djihadiste qui vont retrouver la trace du premier, le 13 mars 2016 au volant, à Bruxelles, d'un véhicule auparavant identifié comme appartenant à un certain Anis Bahri. Poursuivant leur surveillance en collaboration avec les services français, ils voient rentrer Réda Kriket à Paris le 21 mars 2016.

Pour ce qui est du second, Anis Bahri, la DGSJ avait déjà retrouvé sa trace lors d'une perquisition réalisée le 11 décembre 2015 au domicile familial des Bahri, perquisition faisant suite à l'arrestation de T. Bahri en Turquie pour des faits de terrorisme, et rendue possible par les mesures de l'état d'urgence. Toutefois, les enquêteurs, n'ayant alors que des soupçons sur l'appartenance à la mouvance djihadiste d'Anis Bahri et pas assez éléments contre lui, l'entendent libre dans les locaux de la DGSJ le jour-même. Il est de nouveau convoqué quatre jours plus tard mais ne s'y présente pas. Les policiers, ayant découvert des éléments à charge contre lui lors de la perquisition, tentent alors de lui notifier son assignation à résidence, mais Anis Bahri reste introuvable et ne donne plus signe de vie.

Un renseignement humain va permettre aux services de renseignement de le retrouver en février 2016 à Argenteuil. Il est alors pris en filature par les agents de la DGSJ, qui les mènera vers [un immeuble du 185 boulevard Delambre, le même que celui au sein duquel ils découvriront, le mois suivant, un arsenal de guerre.](#)

Réda Kriket et Anis Bahri sont finalement interpellés en mars 2016 à quelques jours d'intervalle. Réda Kriket est interpellé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) le 24 mars 2016. Anis Bahri est quant à lui interpellé le 27 mars 2016 à Rotterdam (Pays-Bas), les agents le surveillant depuis février ayant perdu sa trace à la frontière franco-belge. Les policiers néerlandais découvrent lors de la perquisition du domicile qu'il occupe, 16 chargeurs et 3 728 munitions pouvant être destinés à être utilisés avec des kalachnikovs. Il est alors incarcéré aux Pays-Bas. La justice néerlandaise approuvera le 25 mai 2016 la demande de sa remise aux autorités françaises.

Précisons que Réda Kriket a déjà été jugé par défaut pour des faits en lien avec le terrorisme ; il a en effet été condamné le 29 juillet 2015 à dix ans de prison pour son soutien financier à une filière djihadiste, [dans laquelle apparaît Abdelhamid Abaaoud, un des membres des commandos armés des attentats 13 novembre 2015.](#)

○ **Enquête de personnalité de Réda KRIKET :**

L'enquêtrice de personnalité a rencontré Réda KRIKET en 2016 à la prison de Fresnes.

Le sujet de la famille de l'accusé abordé dans un premier temps. Né le 17 janvier 1982. Il grandit à Courbevoie dans une famille modeste. Il développe rapidement un goût pour l'argent facile.

Il se dit avoir été un enfant timide et complexé par son origine et sa situation sociale.

○ **Enquête de personnalité de Anis BAHRI :**

Le témoin (T) a rencontré deux fois Anis BAHRI aux parloirs.

Président : « Est ce que c'est rare de voir plusieurs fois une personne ? »

T : « Monsieur Bahri a beaucoup parlé »

P : « Comment il a-t-il occupé son temps entre 2013 et 2016 ? »

T : « Il m'a indiqué qu'il vendait des voitures, des pièces ».

Questions de l'avocate d'Anis BAHRI (A) :

A : « Vous a-t-il semblé vouloir minimiser son engagement religieux ? »

T : « Non. »

A : « Une volonté de cacher des propos ? Une volonté de se cacher ? »

T : « Non. »

A : « L'évaluation a été faite en début d'année 2017, avait-il vu son fils ? »

T : « Non je ne pense pas. »

○ **Enquête de personnalité d'Abderrahmane AMEUROUD :**

Il évoque une enfance heureuse sans difficulté financière. Son père est fonctionnaire d'état. Sa mère s'occupe d'eux à plein temps. Sensibilisé à un éveil sportif, dès l'âge de neuf ans il pratique des sports de combat. Pas de changement significatif lors de son adolescence. A l'horizon de sa majorité, il quitte l'Algérie pour rejoindre illégalement la France, il veut fuir le terrorisme. Il a trois enfants qu'il n'a pas reconnu.

○ **Enquête de personnalité de Miloud FEIA :**

De sa naissance à ses 6 ans, il vit à Gennevilliers, quartier marqué par le narcotrafic. Ensuite, la famille quitte la France pour l'Algérie. Ils emménagent dans un pavillon mais le père reste en France. Leur mère décède quelques temps après leur installation et ils reviennent en France auprès de leur père. Il évoque une enfance heureuse, avec un éveil sportif. Mais basculement lors de l'adolescence, il se met à fumer, va en discothèque.

Il condamne les attentats qui ont eu lieu le 13 novembre et à Bruxelles : « *c'est une secte qui ne ressemble pas à l'islam que je pratique* ». Il dit n'avoir aucune déviance par rapport à la religion. Par exemple, il ne s'est jamais rendu en Syrie. Mais il s'est rendu deux fois en Turquie avec sa compagne une première fois et avec sa compagne et sa fille une seconde fois.

Mardi 9 mars 2021 – Jour 2 :

○ **Enquête de personnalité de Rabah MENIKER :**

Évoque un environnement familial sans carence, des parents gentils. Une famille plutôt aisée. Il vit en Algérie jusqu'à ces 17-18 ans.

Il travaille rapidement après son arrivée en France, fait des petits boulots. Il va avoir une relation sentimentale importante, marquée par des violences.

Sa situation carcérale compliquée, il subit des pressions d'autres détenus.

➔ Intervention son avocat qui souligne l'état de santé de l'individu. L'accusé intervient : « *ça m'a fatigué cette enquête, j'étais en grève de la faim entre la vie et la mort, je suis venu par la force, je me suis donné les moyens de venir* ». Il se dit désolé. Il parle de conditions inhumaines.

○ **Enquête de personnalité de Soufiane BELOUAFI :**

Il parle d'un père violent, un frère qui joue le rôle de son père. Il est victime d'un accident dans sa jeunesse qui nécessitera un an d'hospitalisation. Il en gardera des séquelles physiques qui vont conduire à un décalage à l'école et à son choix de mettre un terme à sa scolarité après 4 ans de collège.

Il est sans emploi et a fait l'objet de différentes condamnations pour vol.

○ **Enquête de personnalité de Yasin ALAMI :**

Il est né le 4 mai 1982 à Bruxelles. Lorsqu'il parle de son enfance, il parle de ses problèmes de comportement qui ont donné lieu à différents suivis psychologiques, un déménagement dans un autre quartier de Bruxelles qui le fait flancher.

Concernant ses relations, il se décrit comme un homme qui a des besoins spécifiques. Il s'est mis en couple, a un enfant en 2014. Il se dit très investi dans la relation et dans son rôle de père « *je ne fume jamais devant mon fils* ».

Questions de l'avocat (A) de Yasin Alami :

A : *Était-ce quelqu'un d'actif ?*

T : *Il ne mettait pas de volonté dans son projet professionnel. Ce qui comptait pour lui quand il a rencontré son conseiller, c'était faire venir sa femme.*

A : *Il ressort de beaucoup de témoignages que c'est un homme nerveux ?*

T : *Pas de la gêne ni de l'intimidation, c'était plus dans sa manière d'être et de parler. Il disait que c'était dû à la procédure, à la détention mais quand j'ai demandé à la famille ils m'ont dit qu'il est de caractère nerveux.*

Le témoin parle alors de manque de fluidité de sa part, il dit qu'il a souvent dû le recentrer, revenir au sujet, que l'entrevue n'était pas évidente.

○ **Audition d'un enquêteur de la DGSJ :**

"Ils préparaient une action ultraviolente", raconte l'enquêteur (T), entendu en premier sans pouvoir confirmer la cible des terroristes présumés.

Questions des avocats généraux (AG) :

AG : *« Comment démarre l'enquête ? »*

T : *« Elle démarre par l'information des autorités turques au mois de novembre 2015 arrivée en France le 24 novembre 2015 »*

AG : *« Avant pas d'enquête de vos services sur lui ou Réda Kriket ? »*

T : *« Non mais l'information nous a permis de découvrir l'appartement d'Argenteuil »*

AG : *« Vous avez réussi à mettre sur écoute les accusés ? »*

T : *« Non »*

AG : *« A partir de quel moment vous coopérez avec les policiers belges ? »*

T : *« Il y en a plusieurs. Depuis l'information sur Réda Kriket et Anis Bahri, on a sollicité les autorités belges. »*

AG : *« Miloud Feia et Anis Bahri ont voyagé en Turquie avec leurs familles, quelle est votre hypothèse sur ces familles qui se déplacent au même moment à la même destination ?*

T : *Même convictions.*

AG : *Quelle est hypothèse de votre service s'agissant de Monsieur Bahri, s'il retourne une deuxième fois avec femme et enfant c'est pour quelle raison ?*

T : *S'y installer définitivement.*

○ **Audition d'un enquêteur de la DGSJ :**

L'enquêtrice a détaillé la quantité inédite d'armes et d'explosifs découverts en perquisition. L'enquêtrice n'a pu non plus confirmer la cible. Elle est toutefois certaine qu'*"une tuerie de masse particulièrement sanglante et organisée"* était prévue. En référence aux armes et explosifs retrouvés dans le studio loué par Réda Kriket depuis août 2015 à Argenteuil, la policière fait état de *"marqueurs clairs"* attestant d'une volonté de *"tuer un maximum de gens"*.

Dans ce logement, ont notamment été retrouvés cinq Kalachnikov, sept armes de poing, de nombreuses munitions, 105 g de TATP (substance prisée des djihadistes du groupe État islamique), 1,3 kg d'explosif industriel, des milliers de billes métalliques...

L'enquêtrice se retrouve avec Réda Kriket devant sa planque. *"En arrivant devant l'immeuble à Argenteuil, je vois très bien qu'il se crispe"*, relate-t-elle à la cour ce mardi. *"À 18h30, ce jour-là, Réda Kriket s'est tourné vers moi et m'a dit : 'Le chien ne doit pas rentrer dans l'appartement sinon il va croquer dans quelque chose et mourir'."*

Ce dont parle alors Réda Kriket est un contenant rempli d'explosifs qui, s'il avait été manipulé sans précaution, aurait pu faire de gros dégâts matériels et humains. La perquisition va durer 14h...

- **Audition d'un démineur ayant participé à la perquisition de l'appartement à Argenteuil :**

Témoin ayant participé à la perquisition d'Argenteuil : il est démineur. Parle de la poudre blanche, d'un détonateur artisanal.

Il a demandé la mise à disposition d'un terrain pour détruire les produits.

Il dit n'avoir jamais vu en France un tel arsenal notamment au niveau des différents éléments chimiques.

Mercredi 10 mars 2021 – Jour 3 :

Le Président rappelle l'importance de comparaître afin de se défendre, s'adressant, semble-t-il, à Anis Bahri qui a finalement accepté de comparaître.

Une avocate des parties civiles demande au Président quand est-ce que la Cour statuera sur la recevabilité des constitutions de partie civile. Le Président répond qu'il ne sait pas mais rappelle à l'avocate qu'il a jusqu'à l'audience sur les intérêts civils pour se prononcer.

- **Audition d'une enquêtrice de la DGSJ :**

Le témoin est une enquêtrice de la DGSJ. Déjà entendue la veille, elle va être réentendue aujourd'hui afin de contextualiser le cadre dans lequel les accusés sont aujourd'hui renvoyés devant la Cour d'assises spéciale de Paris pour des faits d'associations de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste.

Le témoin va, pendant 3 heures, retracer l'histoire du terrorisme islamiste en France, ses liens avec l'Afghanistan, la Tchétchénie, la Tunisie, la Lybie et la zone irako-syrienne.

L'enquêtrice explique que pour les terroristes emblématiques des pays musulmans c'est capital d'avoir des soutiens dans les pays « mécréants », des contacts sûrs et opérationnels, des gens sur le terrain, des contributions humaines qui permettent d'organiser des actions et de les réaliser.

Le témoin indique que les filières djihadistes à l'étranger ont permis de servir de creuset au djihadisme français. Et puis finalement, les vétérans de ces filières françaises vont monter en grade dans le djihadisme international.

Le témoin indique que plusieurs accusés ont pris part à des organisations terroristes dans des pays étrangers, ou du moins ont séjourné dans de tels pays à des périodes où de tels groupes étaient actifs.

[Réda Kriket est intervenu pour faire comprendre qu'il estimait que tout ce que le témoin raconte n'est pas intéressant et que son intervention est inutile. Le Président est alors intervenu pour demander à M. Kriket de respecter le temps de parole du témoin et que son intervention est importante afin de contextualiser le cadre dans lequel les accusés comparaissent aujourd'hui devant la Cour]

Le témoin indique que la cellule d'Argenteuil qui projetait, selon elle, un attentat, a bénéficié, pour la mise en œuvre de ce projet, d'un soutien logistique et d'une logistique issue de liens relationnels soudés autour d'un engagement djihadiste ancien.

Elle indique également que ce projet d'attentat recherchait un effet sans précédent, l'importance de ce projet pouvant notamment se déduire des figures emblématiques qui sont impliquées.

Le témoin indique qu'Abderrahmane Ameuroud va rejoindre à la fin des années 90 l'Afghanistan et va mettre en place une filière afin de permettre à des individus de se rendre en Afghanistan à son retour en France. Dans la mise en place des filières, le nombre des individus étrangers n'est pas très élevé, ce qui facilite les relations

étroites entre eux. Le nom d'Ameuroud apparaît notamment dans l'affaire dite des « randonneurs », affaire en lien avec l'assassinat du Commandant Massoud en 2001.

Le témoin indique ensuite que Réda Kriket s'est rendu en Tunisie en septembre 2012 et durant son séjour il se serait rendu dans une ville à 32 kms d'une ville où Anis Bahri était semble-t-il également au même moment la même époque.

Le témoin indique qu'Anis Bahri est connu des services tunisiens pour son adhésion à Ansar-Al Chariah, une organisation terroriste tunisienne.

Le témoin rappelle que l'attaque de l'ambassade des États-Unis à Benghazi (Libye) en 2012 est due à Ansar-Al Chariah et que parmi les assaillants on retrouvait Tyler Vilus, un proche d'Abaaoud (membre des commandos armés du 13-Novembre). Tyler Vilus a été interpellé le 2 juillet 2015 en Turquie alors qu'il avait rejoint la Syrie après son passage par le Maghreb. Le témoin indique que Reda Kriket est en Tunisie au moment de l'attaque et qu'Anis Bahri aussi.

Le témoin indique que jusqu'à fin 2015, le passage vers la Syrie par la Turquie est facile et que c'est dans ce contexte là que Réda Kriket arrive en Turquie le 9 septembre 2014 et quittera la Turquie le 21 janvier 2015 en direction de la Thaïlande. Bahri arrive à Istanbul début janvier 2015 et la quitte en direction de Rome fin janvier 2015, et tente également de se rendre en Syrie en octobre 2015. **Tous les deux ont donc été en Turquie au même moment.** Anis Bahri ne donne plus de nouvelles à sa femme, son frère aussi s'en rappelle. Tout le monde le croyait en France. Réda Kriket ne parlait pas non plus à ses proches à cette période. Ils n'ont pas de téléphone sur eux pendant cette période, il semblerait qu'on leur ait indiqué qu'on pourrait les géolocaliser.

Selon le témoin, tout cela renforce l'idée qu'ils ont passé la frontière syrienne. En passant par des vols intermédiaires comme ça, ils veulent ne pas attirer l'attention, passer pour des touristes et brouiller les pistes.

Le témoin indique également qu'Anis Bahri sera refoulé de Turquie le 8 octobre 2015 tandis que son frère T. Bahri arrive à la même époque par un vol arrivant de Kuala Lumpur. Le 7 novembre 2015 ils sont interpellés avec Miloud Feia dans le cadre d'une enquête antiterroriste turque.

Le témoin indique que lors de son arrestation en Hollande en mars 2016, Anis Bahri se débarrasse d'un téléphone dans lequel on va retrouver l'envoi de messages à une personne inconnue, dans lesquels on comprend qu'il cherche à se faire exfiltrer en Syrie, et il cite, afin que sa demande aboutisse, deux garants : deux membres très importants de l'EI chargé de l'organisation des opérations extérieures.

Elle indique que lors de son arrestation en Belgique Abderrahmane Ameuroud sera trouvé porteur de numéros de djihadistes et qu'il faisait le lien entre plusieurs djihadistes.

Le témoin indique ensuite que Réda Kriket a quant à lui un long passé délinquant. Il était en contact avec une personne surnommé l'émir de Belgique, à la tête d'un réseau terroriste important. M. Abaaoud est également allé le voir.

Le témoin indique que Reda Kriket fréquentait Abderrahmane Ameuroud en prison.

Le témoin indique qu'on a également retrouvé dans le téléphone de Reda Kriket des contacts d'un réseau terroriste hollandais avec lequel il a semble-t-il eu des rapports selon des échanges téléphoniques.

Le témoin révèle également que les fournisseurs des armes retrouvés dans l'appartement de Reda Kriket sont potentiellement les fournisseurs du 13 Novembre.

Le témoin indique que l'EI a envisagé dès sa création de réaliser des opérations étrangères (OPEX) meurtrières avec un agenda fixé sur l'Europe et plus spécifiquement sur la France (ce sont notamment les vétérans qui s'intéressent à notre pays.)

Selon le témoin, la cellule d'Argenteuil s'inscrit dans ce contexte, dans la stricte continuité des attentats précédents.

Le président de la Cour demande ensuite au témoin de quelles preuves matérielles sur un potentiel séjour d'Anis Bahri et Réda Kriket en Syrie dispose-t-on ? Le témoin indique qu'il n'y a pas de preuve matérielle de leur présence sur le territoire syrien mais de nombreux indices, notamment la dissimulation de voyages vers la

Turquie (brouillage de pistes avec des destinations intermédiaires pour éviter d'attirer l'attention), le fait que le frère d'Anis Bahri s'est fait arrêter en Turquie alors que, selon la police turque, il cherchait à passer la frontière pour se rendre en Syrie. De plus, Anis Bahri est déjà à cette période en lien avec des individus qui sont en Syrie.

Le président rappelle également que les fournisseurs d'armes semblent être les mêmes que pour d'autres attentats. Le Président demande alors si le témoin sait s'il y avait des contacts opérationnels entre les terroristes ? Il indique que par exemple on sait qu'Abdelhamid Abaaoud cherchait un logement en novembre 2015. Et, il y avait donc un appartement à Argenteuil. Le Président demande ainsi pourquoi n'y était-il pas allé si les terroristes sont en contact entre eux ? Le témoin répond finalement qu'il n'y a pas non plus une mutualisation des forces sur toute l'Europe, ils ne sont pas en contact permanent non plus, mais ils ont un lien certain.

L'avocate générale demande si l'on ne peut pas estimer plutôt que s'il n'y a pas de liens directs entre les cellules, celles-ci sont plutôt toutes en lien avec de hauts responsables de l'EI ? Le témoin répond que oui.

Le conseil d'Anis Bahri fait part de sa perplexité sur l'idée développée par le témoin que les terroristes de la cellule d'Argenteuil projetaient de commettre un attentat commandité par l'EI alors même qu'aucun élément ne montre qu'un lieu, une date, ou un mode opératoire n'a été indiqué par des membres de l'EI à la cellule. **Elle enchaîne avec sa question qui est de savoir si le témoin a, dans son expérience, en tête des attentats qui ont été perpétrés sans qu'il n'y ait de précisions sur le lieu, la date, ou encore le mode opératoire de la part des commanditaires ?** Le témoin tente une réponse en écartant les attaques de loups solitaires qui ont été revendiqués *a posteriori* par l'EI mais n'arrive pas vraiment à donner d'exemple. **Son avocat finit par en conclure, à la fin de l'intervention du témoin, qu'au vu de la réponse du témoin il n'y en a pas.**

Un autre conseil s'interroge sur l'intervalle de temps entre l'éventuel séjour en Syrie et le potentiel passage à l'acte ? Le témoin ne voit pas de problème particulier à ce qu'autant de temps ne se soit écoulé entre ces deux éventualités. Le conseil indique qu'il en voit une en ce qu'il ne connaît pas d'attentat qui ait été perpétré alors que ça faisait 1 an et demi que l'auteur de l'attaque s'était rendu en Syrie.

Elle s'intéresse ensuite à la manière dont la DGSI a obtenu les informations sur l'arrestation de T. Bahri et Miloud Feia en Turquie ? Elle rappelle que le témoin a évoqué la coopération internationale mais l'avocate souhaiterait plus de précisions. Le témoin indique qu'il n'a pas assisté aux échanges et qu'il ne peut pas vraiment répondre à la question. Le conseil insiste : « *est-ce du in ou du off ?* » Quels éléments avez-vous reçu des autorités turques sur cette arrestation ? Le témoin répond que les manières d'obtenir ces informations peuvent être diverses et évoque les articles de presse. L'avocate indique, ironique, que « *Google ne fait pas partie de la coopération internationale* ».

○ **Audition d'un enquêteur de la DGSI :**

Le témoin est un enquêteur de la DGSI. Il fait un rappel général de la procédure. On ne rappellera pas celle-ci, on relèvera ici les éléments les plus intéressants.

Dans ses auditions relatives à son séjour en Turquie, Miloud Feia indique qu'il a visité un local commercial et que T. Bahri aurait fait la même chose de son côté.

Le témoin indique que les proches d'Anis Bahri et de Réda Kriket ont dit aux enquêteurs que ceux-ci n'ont pas donné de nouvelles pendant 15 jours durant la période commune durant laquelle ceux-ci étaient en Turquie.

Le témoin rappelle que Réda Kriket faisait l'objet d'un mandat d'arrêt européen suite à sa condamnation en Belgique pour une affaire de terrorisme.

Le témoin précise que la nièce de Miloud Feia a signalé son oncle auprès des services polices car sa famille était inquiète de sa présence en Turquie, inquiète car elle ne croyait pas à l'idée qu'il parte en Turquie pour ouvrir un commerce.

Le Président demande au témoin si les enquêteurs ont réalisé des recherches sur l'intérêt d'ouvrir un tel restaurant à Adana où ils se trouvaient lors de leur arrestation ? Le témoin indique qu'il ne croit pas.

Le Président revient sur les motifs de l'arrestation par la police turque. Il s'interroge sur la façon dont la DGSJ en a eu connaissance. Le témoin parle de source policière turque ainsi que de recherches en source ouverte (articles de presse par exemple).

Le Président souhaite éclaircir un point : on n'identifie personne au volant du Peugeot le 16 mars 2016 lorsqu'elle se dirige vers la frontière belge. Comment a-t-on donc su par la suite qu'il s'agissait de Réda Kriket ? Le témoin indique que c'est par le biais de la vidéosurveillance d'une station-service sur laquelle s'est arrêté Réda Kriket.

Sur les vols afin de rejoindre la Turquie, le ministère public demande quel intérêt y avait-il à réaliser de tels vols intermédiaires pour se rendre en Turquie. Pourquoi passer par exemple par l'Asie pour aller après en Turquie ? Le témoin répond assez simplement que c'est moins suspect.

L'avocat de Miloud Feia s'interroge sur l'interprétation du témoin des auditions de ses proches. Il demande s'il est sûr qu'ils étaient inquiets de son voyage en Turquie et pas simplement contre sa volonté d'ouvrir un commerce en Turquie ? Le témoin répond qu'il estime que ses proches étaient plus inquiets du fait qu'il aille en Turquie que de sa volonté d'ouvrir un commerce.

○ **Audition d'un témoin détaillant les rapports carcéraux de 4 des accusés :**

Le témoin indique qu'il va faire les rapports carcéraux de 4 des accusés, Abderrahmane Ameuroud, Réda Kriket, Anis Bahri et Miloud Feia.

2 types de personnes assez différentes :

- Des individus qui ont été incarcérés assez tôt pour des faits de terrorisme : Abderrahmane Ameuroud et Miloud Feia.

Abderrahmane Ameuroud a été incarcéré en France entre janvier 2002 et novembre 2007, condamné à 7 ans de prison pour sa participation dans le recrutement de djihadistes (affaire dite « des randonneurs »). Abderrahmane Ameuroud est décrit comme extrêmement prosélyte : il organise des prières sur les cours de promenade, des prêches, il a une grande influence sur ses codétenus. Pour exemple, il a été transféré à la prison de Fresnes en janvier 2005 car il avait organisé une prière collective dans la cour de promenade qui a été dispersée. Autre exemple : Abderrahmane Ameuroud a été traité de fanatique par un gendarme et l'a alors agressé. Il a pris 8 mois de prison en plus avec un passage de 45 jours au quartier disciplinaire. Il sera ensuite transféré vers une autre prison. Mais son prosélytisme va continuer. Il va expliquer oralement son combat et sa pensée autour de lui. Va être transféré encore une fois, cette fois-ci à Maubeuge mais son comportement va évoluer. Il va devenir plus calme, moins agressif, voir correct. Un changement d'attitude qui va être perçu comme un changement de stratégie par l'administration pénitentiaire.

Miloud Feia a été incarcéré à Villepinte entre décembre 2007 et décembre 2009. Il est impliqué dans une filière d'acheminement d'individus vers les zones de combats djihadiste. Dès son incarcération en décembre 2007, Miloud Feia est placé avec un autre détenu. Il fera pression sur son codétenu pour pas qu'il fume, pour pas qu'il regarde la télé, pour pas qu'il mange telle ou telle chose. Dès janvier 2008 on le change en cellule individuelle. Miloud Feia est décrit par les rapports carcéraux comme un faux candide.

- Des individus qui ont été incarcérés pour des faits de droit commun : Reda Kriket et Anis Bahri.

Reda Kriket a été incarcéré pour des faits de violence mais rien de terrorisme comme condamnation en France. Il avait fait l'objet d'une libération conditionnelle en 2006, période durant laquelle il va commettre un cambriolage. Il reconnaîtra ce cambriolage mais s'échappe en 2008 du commissariat au sein duquel il était interrogé.

Le témoin indique que le parcours d'Anis Bahri est un peu similaire : il est incarcéré à partir de 2002 pour des faits de vols, de faux et usages de faux. Après son incarcération il est suivi en milieu ouvert et

en février 2011 se rend en Tunisie, puis à Dubai. Lorsqu'il est incarcéré à Villepinte, demande d'être mis dans secteur calme. Aucun élément significatif sur sa religion en détention

Des liens anciens existent entre les accusés : Reda Kriket et Anis Bahri sont amis, d'autres ont connu des périodes d'incarcération communes, comme Miloud Feia et Anis Bahri qui vont être incarcérés ensemble et faire des activités communes en incarcération, comme se rendre au culte musulman.

Me Coutant-Peyre demande ensuite sur quelles pièces s'appuient les accusations de prosélytisme en prison de M. Ameuroud ? Simplement sur le fait qu'on a retrouvé dans ses affaires des chants religieux ? Le témoin indique qu'on a le droit d'être religieux mais qu'au vu des rapports de l'administration pénitentiaire d'Abderrahmane Ameuroud, il ne l'était pas seulement, il était surtout prosélyte.

Le Conseil de M. Feia ne comprend pas pourquoi il est indiqué qu'il empêchait son codétenu de regarder la télé, qu'il l'empêchait de fumer. En quoi c'est inquiétant ? Comment peut-on en conclure une attitude radicale et prosélyte ? Le témoin n'a pas la même vision des choses et estime qu'empêcher son codétenu de manger certains aliments montre le radicalisme dans lequel se trouve M. Feia à cette époque.

○ **Audition du témoin ayant loué l'appartement à Argenteuil à Réda KRIKET :**

Le témoin, M. H., est le propriétaire du logement.

Le président lui demande si elle connaissait les accusés avant qu'il compare ici ? Le témoin répond qu'elle ne connaissait que Réda Kriket.

Elle indique qu'elle a posté une annonce sur « Le bon coin » et d'autres sites fin juillet 2015 et que le 1er août 2015 elle recevait un appel pour le visiter de la part de Réda Kriket. Il lui dit alors qu'il ne vit pas en France et qu'il a besoin d'un pied à terre pour son travail. Mme H. : « *j'ai vu quelqu'un qui présentait bien* ». **Simplemment elle a eu un doute sur le fait que cette location lui était destinée.** Elle le voyait tous les 3 mois pour le paiement. **Fin août il n'a pas voulu qu'elle lui amène des meubles et elle en a profité pour lui demander s'il continuait à louer l'appart.** Quand elle l'a eu au téléphone il a dit qu'il était en Belgique. **Elle n'a eu qu'une bonne impression de lui.**

Le 25 mars 2016 elle reçoit un appel de la DGSI. A alors commencé toute une série de convocations. Elle en parle comme une 1 semaine de cauchemar.

Le témoin : « *j'avais un appartement, un locataire agréable et je me retrouve avec un appartement conspiratif, avec la DGSI qui appelle tous les jours, des journalistes qui me cherchent* »

Elle indique qu'elle n'était absolument pas prête à se retrouver dans une affaire de terrorisme de grande ampleur avec une enquête de la DGSI sur le dos. Appartement sous scellé.

Le témoin savait qu'elle n'avait rien à voir mais elle a tout de même eu peur, en plus d'être honteuse d'être la propriétaire.

Elle a emballé toutes les affaires de Reda Kriket encore dans l'appartement, a appelé son avocat qui l'a mise en contact avec la famille. Elle a parlé avec la sœur de Reda Kriket qui était très affectée et lui a rendu les affaires.

Le témoin : « *Si Dieu est avec quelqu'un je crois qu'il est avec moi* ». **Elle indique qu'être partie civile l'a beaucoup aidée, qu'elle n'a pas de demande particulière mais que pour elle il était très important d'être partie civile.**

Le Président demande ensuite comment Réda Kriket s'est-il présenté ? Elle répond comme un diamantaire à Aubervilliers, qu'il avait hérité de sa famille et qu'il n'habitait pas en France. Elle indique qu'il avait des papiers belges mais se disait marocain. Avec un nom portugais, elle a trouvé ce mélange un peu étrange sans que ça ne l'alerte non plus.

Le président rappelle l'audition du témoin le 25 mars 2016 par la DGSJ : elle a indiqué qu'il était toujours très inquiet des cambriolages car selon lui il s'était fait voler un coffre. Le témoin confirme ses propos.

Intervention d'un technicien EDF en janvier 2016. Il a dit à sa propriétaire qu'il n'est pas là. Il demande alors au témoin de s'y rendre à sa place. Elle lui dit que ça ne l'arrangeait pas. Il n'a alors pas insisté.

Le président rappelle que lors de son audition par la DGSJ, elle a indiqué qu'il était catégoriquement contre l'idée que je vienne dans l'appartement fin août/début septembre. « *Il avait l'air paniqué que je m'y rende* » selon ces auditions. Elle indique qu'elle ne se souvient pas particulièrement avoir dit ça.

Le président rappelle également que la serrure a été changée. Elle indique que c'est exact et qu'elle l'a su après son interpellation.

Le président demande si le témoin a vu Réda Kriket avec d'autres personnes aux abords de cet appartement ? Elle répond que non, qu'elle avait juste vu en sortant de l'immeuble avec Réda Kriket sur le trottoir d'en face une personne de petite taille qui était de type maghrébin avec un regard méchant.

Le témoin : « *en mars il a payé 4 mois de loyers parce qu'il m'a dit qu'il ne serait pas là en juin, qu'il serait à l'étranger.* » **Elle a senti qu'il ne reviendrait pas parce qu'elle s'est dit qu'il aurait pu payer après.**

Avocat de Miloud Feia : « *vous avez dit lors de vos auditions par la DGSJ que son visage [de Miloud Feia] vous disait quelque chose ?* » Elle répond que c'est exact mais qu'elle ne l'a reconnu qu'au bout de la 3e présentation de l'album photo par la DGSJ et qu'elle ne pourrait pas dire que c'était lui qui était de l'autre côté du trottoir, il était trop loin. En plus, elle a indiqué qu'il était plutôt petit et l'avocat de M. Feia lui a indiqué qu'il est plutôt grand (à peu près 1m85 apparemment).

Reda Kriket prend ensuite la parole. **Il présente des doubles excuses :**

- « *Pour tout ce que je vous ai fait subir* »
- « *D'avoir pensé que vous vouliez gratter de l'argent* »

Le témoin répond qu'elle lui souhaite de « *prendre ce temps en prison pour étudier ou faire quelque chose de votre vie d'intéressant* ».

Jeudi 11 mars 2021 – Jour 4 :

Le procès commence par un mot du Président. Il indique que trois ordonnances ont été rendues en vertu de l'article 70-1 du CPP. Ces ordonnances concernent les mesures d'anonymisation et seront placées à la procédure. Cela permet ainsi aux enquêteurs belges d'être masqués. Nous ne pouvons donc pas les voir au cours de l'audience, seulement entendre le récit de leur enquête.

Procédure d'anonymisation :

Une avocate de la défense soulève que cette procédure d'anonymisation ne respecte pas le principe du contradictoire. Le Président, qui, comprenant les opinions de l'avocat et reconnaissant que ce dispositif était en effet pénible, lui répond que c'est la loi qui impose cela pour des raisons de sécurité.

Incident extraction :

Un second avocat de la défense informe le Président de l'incident qu'il y a eu lors de l'extraction de son client au tribunal et ses conditions difficiles.

- **Audition d'un enquêteur belge**

Après avoir prêté serment, un premier témoin anonyme raconte son récit, il s'agit d'un premier enquêteur belge.

L'enquêteur belge donne des éléments de l'enquête qui a eu lieu en Belgique de 2012 à 2014. En effet, aux alentours de Bruxelles, sur cette période, ont émergé des groupes affiliés à Al-Qaïda.

L'enquêteur belge soulève de nombreux points dans cette enquête : le début de l'enquête, l'émergence avec la mouvance algérienne, l'infiltration enclenchée dans le dossier, les renseignements tout au long du dossier concernant le groupe de M. Zerkani, les écoutes téléphoniques et les différents supports numériques, les liens avec d'autres enquêtes belges, les différentes auditions dans le dossier et une conclusion.

Les premiers éléments d'enquête :

Les premiers éléments d'enquête mettaient en évidence plusieurs éléments suspects, qui va servir à la police locale de procéder des fouilles de véhicules. Seront mis en évidence une série d'objet lié à des vols. Lors de cette fouille, la police a mis la main sur des clés USB. L'analyse de ces clés ont mis en évidence une documentation impressionnante glorifiant la violence, l'incitation au passage à l'acte et l'appel à la haine, des explications de la glorification des combattants et de leur exploit. Les musulmans sont appelés à aller en zone de guerre et en zone ennemis pour préparer des actions. De plus, dans ces documentations, sont retrouvés des documents sur des terroristes connus : Oussama Ben Laden, Ayman AL-ZAWAHIRI. Il est difficile, selon l'enquêteur, de rester intact face aux visionnages en boucle de ces médias.

Il a été démontré dans l'enquête que beaucoup de jeunes partis en Syrie, sont allés avant leur départ au domicile de Khalid Zerkani. De multiples auditions ont été menées en Belgique lors de ces enquêtes, très peu de personnes ont parlé. Elles niaient les faits ou ne reconnaissaient pas notre justice. Il y a également eu des perquisitions dans le logement de Khalid Zerkani où une valise sera retrouvée dans un sous-sol, des portables, des passeports ainsi que d'autres objets. Il a été indiqué que Reda KRIKET connaissait l'intéressé et lui aurait rendu visite à deux reprises.

Procédure d'infiltration :

Lors de cette enquête, les agents avaient mis en place une procédure d'infiltration d'un agent qui s'était rapproché du groupe, ce qui permettra d'en apprendre plus sur son rôle, son financement... L'agent infiltré a rencontré Reda KRIKET lors de sa mission. Ce qui a été retenu de cette infiltration est que le groupe priait tout le temps dans les mosquées, ils se motivaient toujours les uns des autres, parlaient souvent de la Syrie. Il sera dit lors d'un mariage religieux que ceux qui suivent le principe de la démocratie ne suivent pas la voie d'Allah et qu'ils sont alors des mécréants. Seront évoqués les contacts pour partir en Syrie, la somme de 45 000 euros pour financer les voyages. Il sera également expliqué qu'un français, Reda KRIKET se fait beaucoup d'argents et aurait donné 10 000 euros à un jeune pour partir en Syrie. Un protagoniste dans cette affaire en Belgique possédait une clé USB, on y trouve des documents constituant un endoctrinement véritable, l'apologie du rejet de l'occident et la préparation du djihad qui serait la seule issue pour les musulmans.

Khalid Zerkani :

Toutes ces différentes informations ont mis en lumière l'idéologie d'un groupe, avec un recrutement de jeunes, de l'endoctrinement. Le but est de recruter des jeunes pour les envoyer en Syrie ou au Mali.

Khalid Zerkani était connu des services de police depuis un certain temps, par rapport à ses activités de recrutement et ses relations. En effet, Khalid Zerkani connaissait des groupes en Syrie et pouvait faire passer des messages à ceux qui sont déjà sur place. Il pouvait bénéficier de soutien financier extérieur. Il a également fourni des faux documents pour des départs de jeunes en Syrie.

Téléphonie et perquisitions :

L'enquêteur fait également le point sur la téléphonie où les protagonistes utilisaient des portables pour communiquer entre eux. L'enquêteur revient ensuite sur les perquisitions et les auditions.

Des perquisitions dans cette affaire ont permis de mettre la main sur des grosses sommes d'argent (15 000 euros), des portables, des photos d'identités, des documents écrits ou informatiques en relation avec l'Islam radical ou le djihad. Une grande partie de ces documents glorifient les attentats et les passages à l'acte, aussi bien en terre du djihad ou en terre ennemi. Les enquêteurs ont mis également la main sur des objets signalés volés (appareils photos, caméscopes...). Ce groupe était en lien avec des pickpockets afin de récolter de l'argent.

En ce qui concerne la perquisition dans le domicile de Réda KRIKET, celui-ci était absent mais deux personnes étaient présentes. L'intéressé était en possession d'une fausse carte d'identité française, de l'argent, un ordinateur portable, des bijoux sans valeur (il s'agit de tri effectué après des vols). Lors de l'interpellation de Réda KRIKET, les enquêteurs ont découvert une vraie fausse carte d'identité belge (vrai car elle a été délivrée par une administration belge, mais fausse car la photo dessus ne correspondait pas à la personne qui était sur la carte d'identité).

Les auditions :

Quant aux auditions, l'enquêteur indique que peu de personne parlait. Mais ces auditions ont permis tout de même de confirmer le rôle central de Khalid Zerkani notamment dans son discours auprès des jeunes, il les obligeait à aller combattre et précisait que l'État Islamique était le seul bon groupe. Il était désigné comme l'émir du groupe. Khalid Zerkani fût condamné à une peine de 15 ans de prison pour son rôle de dirigeant d'un groupe terroriste.

Les questions :

Après avoir fini son récit, le Président posa des questions à l'enquêteur, notamment le jugement rendu par défaut le 29 janvier 2015 concernant Reda KRIKET, qui a été condamné pour une infraction équivalente à l'association de malfaiteurs pour des faits entre 2013 et 2015, à 10 ans d'emprisonnement, une amende et des interdictions. Il demandait en quoi consistait ces interdictions, il s'agissait, selon l'enquêteur à des interdictions telles que le droit de vote. Le Président lui demandait également si la condamnation par défaut a été signifié à Reda KRIKET après son interpellation et s'il pouvait y avoir un recours. L'enquêteur n'a pas su répondre à cette question. Par ailleurs, le Président posait des questions sur la perquisition du logement de Reda KRIKET, sur la localisation du logement, sur le statut de Reda KRIKET en Belgique et sur ses liens personnels avec Khalid Zerkani, sur le nombre d'individus envoyés en Syrie par le biais de la filière de Khalid Zerkani. L'enquêteur n'a pas pu répondre à toutes les questions, n'ayant pas les chiffres et les dates en tête ou les informations permettant de répondre et il précisait ensuite que son collègue enquêteur répondra aux autres questions. Le Ministère public demanda ensuite à l'enquêteur de préciser le nom des mosquées et des cafés où le groupe de M. Zerkani se retrouvait et si Reda KRIKET était présent aux abords de cette mosquée. Reda KRIKET n'était pas présent d'après l'enquêteur. Il rappela à la demande du Parquet la date de la perquisition qui est le 24 février 2014. L'enquêteur n'a pas pu répondre à la question du Ministère public qui demandait également si le réseau de Zerkani avait un projet d'attentat. L'avocat de Reda KRIKET lui pose ensuite quelques questions, notamment sur la connaissance de l'enquêteur du domicile de la femme de Reda KRIKET, s'ils avaient pu identifier d'autres voyages en Syrie de Reda KRIKET de 2012 à 2014. L'enquêteur répondait négativement à ces questions. L'avocat lui demandait également s'il avait connaissance de d'autres procédures belges faites à l'encontre de Reda KRIKET concernant des vols ou des recels. L'enquêteur rappelle qu'il a cité une affaire en 2012 où Reda KRIKET était suspect. L'avocat demande également pourquoi Reda KRIKET a été condamné avec Abdelhamid ABAAOUD dans la même affaire pour association de malfaiteurs alors qu'ils n'ont aucun lien tous les deux. L'enquêteur rappelle que ce procès concernait le groupe de Khalid Zerkani.

○ Audition d'un deuxième enquêteur belge :

Ensuite, après une courte pause, un deuxième enquêteur belge anonyme raconte les informations recueillies pendant son enquête en Belgique. Il fait deux parties : une première sur le cadre général et une seconde sur les éléments de contexte.

Faits de cambriolages :

Il raconte que les premières traces de Reda KRIKET datent de 2008. Il est à chaque fois en présence de d'individus connus de leur service pour des faits de cambriolage. Reda KRIKET a été soupçonné une première fois d'avoir commis un vol avec effraction mais, en manque d'élément, il a été relaxé. En 2009, Reda KRIKET rencontre A.T, son ex-compagne. A partir de 2012 jusqu'en 2015, M. KRIKET était impliqué dans plusieurs faits de cambriolage en Belgique. Il fut condamné par le tribunal correctionnel en 2016 et en 2017 pour ces faits. A partir de 2013, Reda KRIKET est également impliqué dans un dossier terroriste, notamment dans son implication dans le dossier Khalid Zerkani. Une perquisition s'est ensuite déroulée le 24 février 2014 dans le domicile légal de Reda KRIKET.

Ex-compagne de Reda Kriket :

En 2014, l'ex-compagne de Reda KRIKET est auditionnée, elle racontait qu'elle venait d'une famille orthodoxe / catholique. Elle s'est installée avec Reda KRIKET, celui-ci menait, selon elle, des activités dans le milieu des antiquités, elle précisait qu'il revenait à la maison avec des objets de valeur, qu'il vendait des objets à un Russe. Elle a aussi indiqué qu'il avait eu plusieurs véhicules. Concernant la radicalisation de Reda KRIKET, elle précisait qu'avant d'aller en prison en 2010 à Fresnes, Reda KRIKET fumait, sortait et ne parlait pas de religion. Elle constatait un premier changement à sa sortie de prison où Reda KRIKET parlait plus de religion, priait, faisait des recherches sur internet. Elle ajoutait ensuite que leur relation devenait de plus en plus conflictuelle du fait de la religion, Reda KRIKET lui imposait des contraintes alimentaires ou de sorties dont elle n'était pas d'accord. Concernant les logements de Reda KRIKET, elle ne connaissait pas celui d'Argenteuil mais seulement celui de ses parents à Courbevoie. Elle a évoqué également le voyage en Syrie, expliquant qu'il s'agissait d'un voyage non prévu à l'origine. Ils étaient partis en voyage à Venise, ensuite en Tunisie et à Antalya, en Turquie, où elle y est restée un mois avec Reda KRIKET. Elle est ensuite retournée en Belgique et a fait un allé retour en Turquie. Elle est sans nouvelle de Reda KRIKET pendant trois semaines, qui était à Istanbul et non à Antalya. Elle a appris ensuite par Reda KRIKET qu'ils allaient partir en Thaïlande. Elle trouvait néanmoins que leur relation se dégradait mais que celui-ci gardait une emprise sur elle. En 2015, ils décidaient de se séparer.

Recherche de Reda KRIKET :

Reda KRIKET a continué ensuite à commettre des vols. En 2016, les enquêteurs belges sont à la recherche de Reda KRIKET à la demande de la France. Une enquête financière a été faite où il sera question de l'utilisation d'une carte bleue à la fois en Belgique et en France et en Tunisie mais aussi d'un transfert d'argent de type Western Union.

Le rapport au djihadisme :

Concernant les thématiques par rapport au djihadisme, les enquêteurs ont saisi un ordinateur portable où il y avait des photos de vacances avec son ex-compagne, et est aperçu sur une photo Reda KRIKET, occupé à lire un livre. Ce livre était la solution d'Ayemen AL-ZAWAHIRI, c'était le numéro 2 d'Al-Qaïda et depuis la mort d'Oussama BEN LADEN c'est le numéro 1. La conclusion est que dans ce livre, Ayemen AL-ZAWAHIRI fait l'apologie du djihadisme, il critiquait une stratégie d'Al-Qaïda. Première élément de l'intérêt de Reda KRIKET au djihadisme.

Parcours d'Abderrahmane AMEUROUD :

L'enquêteur développe ensuite le parcours d'Abderrahmane AMEUROUD et la rencontre entre ce dernier et Reda KRIKET qui aurait été en prison en Belgique. Cependant, d'après les correspondances et les rapprochements de certains faits, les enquêteurs en déduisent qu'ils se connaissaient déjà avant.

Les enquêteurs ont retrouvé chez Abderrahmane AMEUROUD, sur ces supports numériques des fichiers pro djihad, des photos mettant en scène ses enfants matérialisant son adhésion, des vidéos, des chants religieux, des photographies de figures connues du djihad (Oussama BEN LADEN) et des recherches sur l'État Islamique par mots clés.

○ **Audition d'un enquêteur belge**

L'enquêteur reprend des éléments d'enquête. L'enquêteur explique qu'avant l'enquête de 2016, différentes enquêtes ont été menées impliquant certains des accusés et les reliant.

- Enquête impliquant notamment Yasin ALAMI et Reda KRIKET :

L'une d'entre elles, en 2013, dans celle-ci Yasin ALAMI est soupçonné d'être impliqué dans un trafic de stupéfiants entre le Maroc et la Belgique.

Une seconde est entreprise en 2014 à la suite d'un démantèlement. La sûreté de l'Etat indique aux forces de l'ordre que Yasin ALAMI a accès au milieu des armes.

Nouvelle enquête en mars 2016, qui s'appuie à nouveau sur des informations de la sûreté de l'Etat. Ils indiquent une prise de contact entre différentes personnes : Reda Kriket, Yasin Alami, Abderrahmane Ameuroud.

→ **Constatation :** Ces hommes sont en contact avec le milieu djihadiste bruxellois.

A noter, ces relations sont niées notamment par Yasin ALAMI. Pourtant, lors d'une des perquisitions, un passeport est retrouvé chez Yasin ALAMI. Ce passeport est au nom de E. A. or celui-ci est déclaré perdu depuis février 2016. E. A. habitait à proximité de Yasin ALAMI. En cherchant, il constate que le passeport E. A., avait essayé d'être utilisé par des personnes pour entrer sur le territoire belge. Mode opératoire connu des services, vendre le passeport et ensuite le déclarer volé. Yasin ALAMI dit qu'il a trouvé par hasard le passeport dans un lieu à 3KM du lieu de perte déclaré par Amin.

Éléments sur les liens entre Messieurs ALAMI et M. C. : M. C. a été incarcéré en 2014 au Maroc pour des faits de faux documents, détention de stupéfiants et faits de terrorisme. On retrouve chez M. Alami, un document d'envoi d'argent. M. Alami à la suite de cette découverte, va admettre que c'est un ami, qu'il devait épouser sa plus jeune sœur. Il lui envoie de l'argent pour l'aider pour sa libération. Pour les photos il dit qu'il les détenait en souvenir de son ami.

- Enquête impliquant Monsieur MENIKER :

Connu des services de police à partir de 2010 en raison de sa situation irrégulière sur le territoire belge. Il a vécu dans le même quartier que la famille Alami.

Analyse de l'ordinateur de Monsieur Meniker : Les enquêteurs y retrouvent des images effacées avec notamment quatre concernant des salafistes, deux concernant des armes.

Ces photos, en faible quantité ne leur permettent pas d'affirmer que Monsieur Meniker portait un intérêt à l'EI. Mais quelque chose les interpelle : une recherche en date du 27 février 2015 concernant un Remington 700, arme particulière et souvent utilisé par les djihadistes.

Question de la défense de Monsieur ALAMI :

Conseil de Monsieur ALAMI : « Vous évoquez la situation suivante Monsieur ALAMI aurait acheté des ceintures explosives, êtes-vous aujourd'hui en capacité de me dire que cet élément n'a jamais été corroboré ? »

L'enquêteur répond : « Il n'y a pas d'élément qui viennent confirmer cette information transmise par la sûreté ».

○ **Audition d'un enquêteur belge**

L'enquêteur prévoit de s'exprimer pendant quatre heures, si son confrère a donné une vision globale de l'enquête lui va retracer toute la chronologie, indiquer les analyses qui ont été faites notamment ADN, les auditions des différents accusés. Mais aussi les différentes opérations de surveillance.

L'opération de surveillance leur a permis de retracer l'historique de l'achat de certaines des munitions et armes. L'achat aurait eu lieu à Rotterdam et Reda Kriket, Yasin Alami et Abderrahmane Ameuroud auraient été présents. La vente aurait eu lieu le 21 mars. Différents éléments permettent de conclure à ceci par les enquêteurs, notamment des conversations téléphoniques entre les différents protagonistes mais également divers allers-retours à Rotterdam et la rencontre de personnes connues du milieu. Il est à noter que les hommes utilisent un réseau de télécommunication fermé pour dialoguer.

L'homme évoque ensuite les arrestations des différents protagonistes sur le territoire belge notamment Monsieur Meniker le 25 mars 2016, Monsieur Ameuroud le 21 mars et Yasin ALAMI un peu plus tard, le 31 mars 2016.

Lors des auditions, les hommes seront peu bavards. Seul Monsieur Meniker se montre bavard. Les hommes nient les faits, les relations qui les unit et avoir connaissance des projets de Reda Kriket. Si après plusieurs auditions ; certains reconnaissent le connaître, son projet ils l'attestent leur été inconnu.

Pourtant dans un des appartements loués par Reda Kriket en Belgique et où l'ADN des différents hommes a été retrouvé, lorsque les enquêteurs s'y sont rendus ils ont détecté des substances explosives.

Nuance dans cette perquisition, s'ils ont détecté des substances explosives après l'intervention d'un laboratoire, les résultats se sont avérés négatifs. L'enquêteur explique ceci par une faible quantité ou un problème dans la détection.

Le président tient à revenir sur la nuance dans la détection de substances explosives. Puis l'Avocate générale pose des questions à l'enquêteur :

Avocate générale : « Monsieur ALAMI a été interpellé plus tard que les deux autres accusés comment expliquer vous ceci ? »

T : « On était sur tous les fronts ; avec un contexte particulier dans notre pays, et c'était une enquête qui impliquait de coopérer entre différents services et pays ».

AG : « Ceci n'a pas pu avoir un impact sur les perquisitions »

T : « Si bien sûr, d'ailleurs certains téléphones n'ont pu être retrouvés »

AG : « Y a-t-il d'autres choses qui vous ont interpellé ? »

T : « On a eu un signalement, d'une dame, qui avait repéré des agissements étranges d'un homme de type néerlandais et d'une femme près de l'appartement de l'un des accusés ».

Vendredi 12 mars 2021 – Jour 5 :

Le vendredi 12 mars, deux employés de la DGSJ se sont tour à tour exprimés. Si le premier était parfaitement audible, la connexion audio étant très mauvaise pour le deuxième, la prise de note n'a pas été possible.

Le premier enquêteur interrogé a fait un exposé précis chronologique selon les thèmes suivants :

- La perquisition du domicile des parents d'Anis Bahri à Joinville-le-Pont ;
- Déclarations d'Anis Bahri en les confrontant aux éléments d'enquêtes ;
- Garde à vue de Réda Kriket.

- **La perquisition du domicile des parents d'Anis Bahri et les déclarations de l'accusé**

Quelques éléments de contexte : après avoir été entendu en audition libre suite à la perquisition du domicile de Joinville-le-Pont, Anis Bahri est reconvoqué le 14 décembre mais prendra la fuite et ne s'y rendra donc pas. Il sera interpellé à Rotterdam, aux Pays-Bas le 27 mars 2016.

Le domicile des parents d'Anis Bahri à Joinville-le-Pont est perquisitionné le 11 décembre 2015 à 6 heures du matin, dans le cadre d'abord d'une perquisition administrative puis qui passera sous le régime de la perquisition judiciaire.

Quand ils arrivent sur les lieux, les fonctionnaires de la DGSJ découvrent du matériel de téléphonie et d'informatique, des documents identité et d'autres documents ; rien n'a été saisi au cours de cette perquisition. Donc quand elle a pris fin, ils ont débuté la perquisition judiciaire sous la présence constante et effective d'Anis Bahri. Ont été saisis la téléphonie, l'informatique, des notes manuscrites, des documents bancaires, des faux documents et 5 500 euros, soit en tout 52 scellés judiciaires. Anis Bahri était calme, observateur. Du fait du grand nombre de scellés et du temps pour leur exploitation, ils ont entendu en témoins Anis Bahri et sa mère.

Sur les déclarations en audition libre d'Anis Bahri : c'était axé sur le séjour en Turquie de son frère T. Anis Bahri qui a expliqué qu'il voulait aller vivre dans un pays musulman hors de la Tunisie. Anis Bahri disait ne pas connaître le motif du séjour de T. Bahri en Turquie et ne rien savoir sur ses intentions. Anis Bahri pensait que les turcs avaient arrêté son frère T. Bahri le soupçonnant de vouloir se rendre en Syrie.

Devant le juge d'instruction, Anis Bahri dira que son frère T avait adhéré sous son influence son idéologie à l'EI mais il refusait toujours de dire pourquoi son frère était allé en Syrie. Anis Bahri aussi disait avoir connu Miloud Feia lors de sa dernière incarcération. Miloud Feia était incarcéré pour terrorisme.

La mère d'Anis Bahri disait ne pas être au courant de son interpellation en Turquie ni de la raison de sa présence.

Le Ministère Public, lorsqu'il posera des questions sur l'audition d'Anis Bahri, demandera s'il avait mentionné un projet professionnel avec son frère T. en Turquie. Le témoin explique que la ligne de défense d'Anis Bahri et Miloud Feia est la création d'un restaurant de restauration rapide en Turquie.

Anis Bahri déclarait être né le 21 janvier 1984 à Montreuil, être franco-tunisien vivant chez ses parents à Joinville-le-Pont ; il était sans travail. Son fils vit en Tunisie avec son épouse et il était dans les démarches pour qu'ils viennent le rejoindre.

Anis Bahri était défavorablement connu des services de police ; et avait notamment fait l'objet de 6 condamnations entre février 2002 et octobre 2013, notamment pour des tentatives de meurtres.

Sur ses voyages à l'étranger, Anis Bahri expliquait être allé de nombreuses fois en Tunisie, Maroc, Lybie, pour vendre des voitures et aussi s'être rendu à la Mecque pour y faire un pèlerinage. Son passeport tunisien a été saisi, document qui permettait de confirmer les voyages en Arabie Saoudite et en Chine ainsi qu'en Lybie.

Anis Bahri ne parlera pas de ses séjours en Turquie. Or, il paraît le 8 octobre 2015 à Istanbul ; ce qui coïncide avec la présence de Miloud Feia en Turquie depuis le 5 octobre 2015 et T. Bahri.

Anis Bahri reconnaissait avoir été attiré par l'EI et avoir tenté de rejoindre l'EI avec sa femme et son fils en octobre 2015. Cependant ils avaient été refoulés par les autorités turques

Sur ses séjours en Libye, il disait s'être rendu afin d'y vendre des véhicules.

La perquisition avait permis de trouver une fausse carte française de résident, avec la photo d'Anis Bahri, ainsi qu'une fausse carte d'identité et permis de conduire portugais, avec la photo d'Anis Bahri. En audition libre, Anis Bahri expliquait avoir fait faire ces documents à Barbes afin de conserver ses points. Puis devant le juge d'instruction, il reconnaissait qu'il les avait utilisés pour contacter frauduleusement des crédits.

Du matériel informatique avait également été saisi et ont notamment été trouvés :

- Dans la tour d'ordinateur : de nombreux documents et vidéos pro-djihadistes en langue arabe ; éloge de martyrs ; entretiens avec des djihadistes appelant à tuer des mécréants ; des vidéos d'appels au djihad armé et aux martyrs ; des vidéos de propagandes ; appel à l'holocauste de chrétiens ;
- Disque dur externe : 6 vidéos en langue arabe, modalités d'utilisation et de confection d'armes de toute sorte ; comment entretenir une arme de poing, une autre vidéo sur comment fabriquer des bombes et des grenades, comment organiser les positions d'hommes lors des attaques ; etc.

A la question du Ministère public sur la bonne opportunité d'entendre Anis Bahri en audition libre et non en garde à vue, le témoin répond que l'exploitation des 52 scellés a été très chronophage et qu'entre temps, il n'avait pas d'élément probants qui justifiait sa mise en garde à vue. Concernant les documents portugais avec sa photo, un minimum d'enquête est nécessaire, pour voir si c'est un faux ou pas.

A la question du Ministère public de savoir si Anis Bahri avait été placé en garde à vue, cela aurait changé le cours de l'enquête, le témoin dit qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

- **Garde à vue de Réda Kriket**

Le 24 mars, la surveillance identifie Reda Kriket en sortant de l'immeuble et il est interpellé à Boulogne-Billancourt, où il donne une fausse identité. Il a été emmené dans les locaux de la DGSI, en garde à vue, pour association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes. Là, en garde à vue, il a donné sa réelle identité et donne pour adresse le domicile de sa mère à Courbevoie.

Ils ont trouvé deux téléphones portables, de faux papiers identité belge supportant sa photo, des docs ; des papiers supportant des numéros de téléphones et adresse emails et une CNI avec la photo d'Anis Bahri.

Ensuite, la perquisition au domicile d'Argenteuil a permis de trouver des armes, dont des kalachnikovs etc.

Les enquêteurs constateront une faible quantité de munitions (44 kilos) par rapport au calibre des armes à feu. Reda Kriket se voit notifier une nouvelle garde à vue pour des faits de nature criminelle. Un mandat de recherche est fait contre Anis Bahri, et 3 jours plus tard, le 27 mars 2016, a lieu à Rotterdam (Pays-Bas) l'interpellation d'Anis Bahri avec trois autres individus.

Reda Kriket est né 1982 à Courbevoie et vit sous une fausse identité. Il a un fils âgé de 6 ans et est séparé depuis 10 mois de son épouse religieuse. Quand il vient en France, il loge chez sa mère ou chez ses neveux. Défavorablement connu des services de police, il a fait l'objet de condamnation de septembre 2010 à juillet 2011 pour vol à main armée.

Il déclarait être de confession musulmane : faisait les prières, ne mentait pas, ne regardait pas les femmes des autres... Il disait que sa pratique s'était durcie depuis son passage en prison. Il tenait des propos comme quoi la Syrie, la Birmanie et n'Irak sont terres de djihad, et proie à des envahisseurs. Il disait que les gens de Daech étaient des gens valeureux, mais disait toutefois ne pas vouloir rejoindre l'EI.

Interrogé sur son implication au sein de l'EI, il gardait le silence.

Sa sœur a été entendue et a dit que son frère avait la rage contre les juifs et les Chrétiens.

Reda Kriket explique alors que sa sœur est allée loin du fait d'un manque de vocabulaire. Il convenait ne pas aimer que l'on dise du mal de sa religion ou que l'on s'en prenne aux innocents.

Sa sœur disait que sur Charlie Hebdo, que Reda Kriket était en colère contre les caricaturistes, avait dit « *tant mieux pour eux qu'ils soient morts, ils se sont moqués du prophète* ».

Sur son voyage en Turquie : il y est allé du 8 septembre 2014 au 27 janvier 2015. Sur ce séjour de 4 mois, Reda Kriket dit s'être occupé de ses dents. Ils ont décidé de se rendre ensuite en Thaïlande et à Dubaï et son ensuite revenus en Belgique. Par peur d'être arrêté, Reda Kriket avait pris des correspondances, notamment le Luxembourg.

Le séjour suspect en Syrie a été abordé lors des interrogatoires. Anis Bahri et Reda Kriket étaient susceptibles d'être allés en Syrie fin 2014 début 2015 et les enquêtes indiquaient que les deux étaient sur le sol turc entre le 8 et le 20 janvier 2015. Devant le juge d'instruction, Reda Kriket contestait avoir rencontré Anis Bahri en janvier 2015.

Anis Bahri parle de son premier séjour en Turquie devant la juge d'instruction, où il refuse de donner des explications sur les raisons de son séjour. Il refusait de dire s'il avait rejoint Reda Kriket également.

Sur l'appartement d'Argenteuil : dès les premières auditions, Reda Kriket dit qu'il n'a rien à voir sur les attentats, et dit que l'arsenal trouvé est à des fins de banditisme.

En mars 2015, par l'entremise d'un « frère » belge, il fait la connaissance d'un certain Aboubakar et lui demande de lui trouver un appartement car recherché par la police belge, Reda Kriket cherche un appartement et réussit à trouver cet appartement qu'il va louer sous une fausse identité belge auprès de la propriétaire, qui a corroboré la date de location. Il s'était présenté auprès d'elle comme un Belge d'origine marocaine. Il l'avait interrogé sur la sécurité de l'immeuble.

Reda Kriket devant le juge d'instruction maintenait ses déclarations, que Anis Bahri avait apporté les explosifs. Anis Bahri disait n'avoir vu que Reda Kriket dans cet appartement et n'avait jamais entendu parler de Aboubakar.

Sur l'origine de l'arsenal, Anis Bahri disait avoir aidé Reda Kriket à manipuler les armes.

L'avocat de Reda Kriket demande au témoin si sur la question d'un projet d'attentat à l'EURO 2016, si ça a occupé une bonne partie de leurs investigations. Il demande « *Avez-vous pu objectiver cet élément qui apparaît pour nous comme une simple rumeur de Manuel Valls ?* »

Témoin : « *Très rapidement, nous avons fait le maximum pour essayer d'identifier avec les éléments que nous avons des éléments techniques* ». Le témoin continue en disant qu'ils ont donc questionné Reda KRIKET a plusieurs reprises sur la finalité de cet arsenal, qui est toujours resté sur sa ligne de défense, à savoir pour du banditisme mais pas pour du terrorisme ; il n'a pas non plus parlé de cible mais le témoin n'engage pas à dire que la cible était l'euro 2016, mais que sur les villes sélectionnées pour l'Euro 2016, à savoir 6 sur 10, des démarches y ont été faites pour trouver un appartement, un local etc.